

Fuel Oil Exportation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:08/12/2010

Date de révision:08/12/2010

Version: 0.1

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance
 Nom : Fuel Oil Exportation
 Nom commercial du produit : Fuel Oil Exportation
 Numéro d'identification UE : 649-024-00-9
 No CE : 270-675-6
 n° CAS : 68476-33-5
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474894-22-0084
 Code du produit : 67Z, SDS # PbR0269
 Synonymes : Aucun connu.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances
 Semi-produit
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
 Revêtements
 Bâtiment et travaux publics.
 Travaux routiers
 Carburants

1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petrobras International Braspetro B.V. – PIB BV
 Prins Bernhardplein 200, 1097 – JB Amsterdam
 The Netherlands

Toutes les communications doivent être adressées exclusivement à l'adresse suivante:

Petrobras Europe Ltd
 4th Floor, 20 North Audley Street
 London W1K 6WL – United Kingdom
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750
 E-mail: reach@petrobras.com.br

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 1 251 51 51

SECTION2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Carc. 1B H350

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Carc.Cat.1;R45

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses. Dépression du système nerveux central. L'inhalation d'aérosols ou de gouttelettes flottantes provoque l'inflammation des voies respiratoires.

Fuel Oil Exportation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS08

CLP Mention d'avertissement : Danger
Consignes en cas de danger (CLP) : H350 - Peut provoquer le cancer.
Consignes de sécurité (CLP) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..

2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique

Phrases R : R45 - Peut provoquer le cancer
Phrases-S : S53 - Evitez l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Phrases extra : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Liquide combustible.

SECTION3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Fuel-oil résiduel	(n° CAS)68476-33-5 (No CE)270-675-6 (Numéro d'identification UE)649-024-00-9	100	Carc. Cat. 2; R45
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Fuel-oil résiduel	(n° CAS)68476-33-5 (No CE)270-675-6 (Numéro d'identification UE)649-024-00-9	100	Carc. 1B, H350

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

Fuel Oil Exportation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être imbibés d'eau et mis dans un récipient fermé. Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Faire appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Effet irritant: Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Légèrement irritant pour la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Légèrement irritant pour les yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Risque de pneumonie aspiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons. Dépression du système nerveux central.

SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre d'extinction. Pulvérisation d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Combustible.
Réactivité	: Lors de sa combustion, il se forme. Monoxyde de carbone. Dioxyde de soufre (SO ₂). Dioxyde de carbone (CO ₂).
Mesures générales	: Évacuer la zone. Évacuer le personnel vers un endroit sûr. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.
Protection en cas d'incendie	: En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.

SECTION6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner toute source d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Eloigner toute source d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer immédiatement les fuites.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éviter le rejet dans l'environnement.

Fuel Oil Exportation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr. Ne pas nettoyer à l'eau.
- Autres informations : Ne pas enlever avec les ordures ménagères. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- mesures techniques: : Assurer une aération suffisante. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Matériaux incompatibles : Agents oxydants, fortes.
- Lieu de stockage : Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver à température ambiante normale. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fuel Oil Exportation (68476-33-5)		
Italy - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0.2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une aération suffisante.
- Equipement de protection individuelle : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Le vêtement de protection doit être entièrement lavé après usage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Vêtements de protection - sélection du matériau : néoprène/caoutchouc naturel, néoprène/caoutchouc butyl.
- Protection des mains : Porter des gants de protection. Gants de caoutchouc, néoprène.
- Protection oculaire : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié ou tablier en caoutchouc.
- Protection voies respiratoires : Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fuel Oil Exportation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	: Liquide
Apparence	: visqueux.
Couleur	: marron foncé.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 66 °C (coupe fermée)
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.986 g/cm ³
Solubilité	: Soluble dans les solvants organiques. Eau: Négligeable.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: > 100 cSt @ 50°C

9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Lors de sa combustion, il se forme. Monoxyde de carbone. Dioxyde de soufre (SO₂). Dioxyde de carbone (CO₂).

10.2. Stabilité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

10.4. Conditions à éviter

Pas de donnée fiable disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Carcinogénéité : Peut provoquer le cancer.

Fuel Oil Exportation (68476-33-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses. L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peu volatil.

Ecologie - eau : En cas de déversements importants, le produit est potentiellement dangereux pour les organismes aquatiques en raison du risque de formation d'une pellicule à la surface de l'eau, susceptible de réduire le taux d'oxygène dissous.

Fuel Oil Exportation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée fiable disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée fiable disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Fuel Oil Exportation (68476-33-5)	
Ecologie - sol	Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3257

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Description document de transport : UN 3257, 9, III, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers
Danger n° (code Kemler) : 99
Code de classification (ADR) : M9
Étiquettes de danger (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

Quantités limitées (ADR) : LQ00

Excepted quantities (ADR) : E0

14.3.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

14.3.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de donnée fiable disponible.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas de donnée fiable disponible.

Fuel Oil Exportation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger

:



T

Phrases R

: R45 - Peut provoquer le cancer

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S

: S53 - Evitez l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 16: Autres informations

Sources de données

: PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes

: ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Carc. 1B	Catégorie 1B - Cancérogénicité
H350	Peut provoquer le cancer.
R45	Peut provoquer le cancer

Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.